



Reconnaissance AEAI N° 18151

Titulaire
Rigips AG
Täfernstrasse 11b
5405 Baden-Dättwil
Schweiz

Fabricant
Rigips AG
5405 Baden-Dättwil
Schweiz

Groupe 204 - Parois intérieures, non portantes

Produit RIGIPS METALLSTÄNDERWAND CW50/100

Description Paroi à montants métalliques avec plaques de laine de roche RIGIPS 42/40 (E=40mm, PS=42kg/m³), recouverte des deux côtés de plaques RIGIPS GKB (E=2x12,5mm, PS=776kg/m³), E=100mm

Utilisation EI 90-RF1
Htest=3000mm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '447 749/10' (11.04.2008); MPA, Braunschweig: Rapport d'expertise '5458/2016' (17.03.2016), Rapport d'expertise '5458/016, Anhang A' (17.03.2016); EMPA, Dübendorf: Renseignement technique '5214 000 090/120' (24.09.2013); VKF ZIP AG, Bern: Expertise '108 2016 11' (31.05.2016); Dr. sc. ETH Erich Hugi, Zürich: Expertise '6050.200_20a' (16.08.2017)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1364-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 90

Durée de validité 31.12.2028
Date d'édition 21.12.2023
Remplace l'attestation du 31.07.2023

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, chapitre 13.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes, du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.

- Diminution de la hauteur.
- Augmentation de l'épaisseur du mur.
- Augmentation de l'épaisseur des matériaux constitutifs.
- Diminution des dimensions linéaires de plaque(s) ou de panneau(x) mais pas de son épaisseur.
- Diminution de l'espacement des montants.
- Diminution des entraxes des fixations.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3m et avec un bord vertical libre.

- Exigence remplie: Bmax=illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans les documents ci-après:

Renseignement technique EMPA Dübendorf n° 5214 000 090/120 du 24.09.2013:

- Variantes plaques d'isolation thermique:

RIGIPS 42/40
RIGIPS RIF 40, RIF 40/42
ORSIL UNI
ISOVER UNI
ISOVER AKU

Expertise VKF ZIP Bern n° 108 2016 11 du 31.05.2016:

- Variantes plaques d'isolation thermique:
RIGIPS ISORESIST PIANO PLUS (IPP) avec RD=20 kg/m³

Expertise Basler & Hofmann AG Zürich n° 6050.200_20a du 16.08.2017:

- Tôles d'acier intercalaires
Emax=0.5mm, fixation uniquement dans les supports métalliques
Exécution selon expertise



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 18151

Requérant : Rigos AG

Durée de validité : 31.12.2028

Date d'édition : 21.12.2023

Rapport d'expertise MPA Braunschweig n° 5458/2016 Anhang A du 17.03.2016

Hauteurs maximales de parois en fonction de l'espacement des montants et des profilés d'acier

Désignation	Profondeur des montants	Espacement des montants	Hmax parois	Remarques
	mm	mm	m	
CW	50	625	4.00	
CW	50	417	4.00	
CW	50	312.5	4.35	
CW	75	625	5.05	
CW	75	417	5.95	
CW	75	312.5	6.50	
CW	100	625	7.15	
CW	100	417	8.05	
CW	100	312.5	8.55	
CW	125	625	9.05	
CW	125	417	9.65	
CW	125	312.5	10.10	
CW	150	625	10.35	
CW	150	417	10.95	
CW	150	312.5	11.40	